

# Assurance-chômage

## Obligation d'entretien envers des enfants à l'étranger

Nom

Prénom

N° AVS (Suisse)

Date de naissance

J J M M A A A A

Veillez remplir un formulaire pour chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus, jusqu'à 20 ans révolus en cas d'incapacité de gain ou jusqu'à 25 ans révolus en cas de formation, pour lequel vous ou votre conjoint(e) / votre partenaire enregistré(e) avez une obligation d'entretien.

### 1 Informations sur l'enfant

Nom  Prénom

Rue  Numéro

NPA  Lieu  Pays

Activité de l'enfant  école  activité lucrative  depuis le (qu'en cas d'activité lucrative)

apprentissage  incapacité de gain  J J M M A A A A

études  sans activité lucrative

Lien de droit civil envers l'enfant  mère / père  belle-mère / beau-père

grand-mère / -père  mère / père d'accueil

sœur / frère

N° AVS (Suisse)

Date de naissance

J J M M A A A A  masculin  féminin

Numéro de sécurité sociale (pays de résidence)

Si vous ne connaissez pas le numéro AVS ou le numéro de sécurité sociale de l'enfant, veuillez remplir les champs suivants :

Nationalité  Lieu de naissance

Nom du père à la naissance de l'enfant  Prénom du père à la naissance de l'enfant

Nom de la mère à la naissance de l'enfant  Prénom de la mère à la naissance de l'enfant



## 2 Informations sur la personne qui exerce l'obligation d'entretien envers l'enfant à l'étranger

Nom				Prénom						
Rue					Numéro					
NPA				Lieu			Pays			
Date de naissance	J	J	M	M	A	A	A	A	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> féminin
Numéro de sécurité sociale (pays de résidence)										

Si vous ne connaissez pas le numéro de sécurité sociale, veuillez remplir les champs suivants :

Nationalité				Lieu de naissance			
Nom du père à la naissance				Prénom du père à la naissance			
Nom de la mère à la naissance				Prénom de la mère à la naissance			

### Supplément pour les allocations pour enfant / de formation

Les questions suivantes concernent la date à partir de laquelle vous demandez des indemnités de l'assurance-chômage ou à partir de laquelle votre obligation d'entretien change.

### 3 Une autre personne (p. ex. l'autre parent) a-t-elle droit aux allocations pour enfants et/ou de formation ?

En Suisse, ce droit existe à partir d'un gain de CHF 630.- par mois (état au : 01.01.2025).

Cela s'applique aux revenus provenant d'une activité indépendante ou salariée.

non  oui

### 4 Demandez-vous le supplément pour les allocations pour enfants / de formation ?

L'allocation ne peut pas être versée si une personne exerçant une activité lucrative a droit aux allocations pour enfant / de formation (p. ex. l'autre parent ou la personne assurée en cas de gain intermédiaire).

Les allocations versées par un État membre de l'UE/AELE sont déduites du supplément à l'indemnité de chômage.

non  oui

### Remarques générales

### Instructions

Veuillez répondre à toutes les questions et joindre une copie des justificatifs nécessaires. Les questions sans réponse et les pièces jointes incomplètes nécessitent des clarifications supplémentaires et peuvent retarder le versement des prestations.

Si des changements surviennent après avoir rempli cette déclaration (p. ex. naissance, décès, début/fin de la formation, variations de revenus), veuillez les signaler directement à la caisse de chômage et lui envoyer les justificatifs correspondants.

### Confirmation

Je confirme avoir répondu à toutes les questions de manière complète et conforme à la vérité. Je prends acte du fait que, conformément aux art. 105/106 LACI, je suis punissable si je donne de fausses indications ou si je dissimule des faits pouvant entraîner le versement de prestations injustifiées. Toutes prestations indûment touchées doivent être remboursées.

Lieu				Date	J	J	M	M	A	A	A	A
------	--	--	--	------	---	---	---	---	---	---	---	---

Signature			
-----------	--	--	--

Copies en annexe  Livret de famille, acte de naissance ou document équivalent

Contrat d'apprentissage, attestation de formation actuelle ou immatriculation pour les enfants en formation